

Opération «CITES FOOT» - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de l'Aménagement du Territoire

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'opération «CITES FOOT», organisée dans le cadre de la Coupe du Monde 1998, a pour but de permettre à de jeunes footballeurs licenciés ou non à un club, de se mesurer à d'autres équipes issues des différents quartiers de Besançon.

Pour ce faire, les services de la Politique de la Ville et des Sports ont organisé le samedi 24 janvier 1998, sur les terrains du complexe sportif de Rosemont, la phase éliminatoire de cette compétition. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, soutient les initiatives prises dans le cadre de cette manifestation.

Dans cette optique, l'Etat versera une première aide d'un montant de 7 500 F, destinée à participer aux frais d'organisation de cette journée sportive, puis une seconde aide du même montant, soit 7 500 F pour la réunion amicale entre les participants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser ces subventions sur la ligne budgétaire 92.251.74718 - code service 20300 et de les réaffecter sur la ligne budgétaire 92.251.605 - code service 20300.

«M. FUSTER : Suite à cette phase régionale qui a été un succès concernant d'abord la collaboration entre le service de la Politique de la Ville et le service des Sports, la Ville de Besançon vient d'être désignée pour organiser les demi-finales nationales, qui rassemblent les zones Rhône-Alpes, Alsace et Bourgogne - Franche-Comté. Cela se passera les 4 et 5 avril à Besançon et rassemblera 450 jeunes pendant deux jours. Nous venons de l'apprendre.

M. LE MAIRE : Puisque nous évoquons le football, pour la Coupe du Monde, est-ce que vous avez prévu d'organiser quelque chose sur la Ville ?

M. FUSTER : Pour l'instant on a deux projets ; le premier consiste à monter une exposition sur la Coupe du Monde de foot. Je pense que ce projet-là devrait aboutir car ce n'est pas trop coûteux. Par contre, le deuxième projet qui prévoyait d'installer des écrans géants dans les quartiers difficiles est beaucoup plus difficile à mener, d'une part sur le plan financier car cela représente une dépense de 200 000 F, puis il y a un gros problème concernant les droits de retransmission, qui sont pour l'instant réservés à une marque commerciale que je ne citerai pas et que nous connaissons tous. Pour l'instant, on a beaucoup de mal à obtenir ces droits.

M. LE MAIRE : On s'était efforcé de faire en sorte que la Coupe du Monde puisse être retransmise. Si on y arrive tant mieux, sinon tant pis !»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.